



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 14 septembre 2010

Compte rendu affiché le : 25 septembre 2010

Date de la convocation : 23 Août 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 21

Nombre de délégués concernés : 23

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 15

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Tardy F, Chambonnet M,

CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G, Mme Grange M,

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Bouchut R, Bruyas JM, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F,

SEM : néant

Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Villemagne G, Piot M, Mme Grange M

Secrétaire de séance : Mme Larue M F

Excusés : Mrs Besset, Boudier JP, Gros R, Louat R, Vivien G, Lhopital J L,

N° 259 Objet : Avenant au marché d'études avec HOLOCENE et AD Environnement

Monsieur le Président explique que dans le marché d'études initial concernant les études préalables à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, il n'a pas été prévu de prix de prestation pour des études comprenant des habitations groupées.

Monsieur le Président propose que lorsque l'étude concerne plusieurs habitations avec en projet de créer une seule installation, les bureaux d'étude pourront facturer au SIMA une étude à 450 € HT, soit 538.20 € TTC et une somme de 150 € TTC pour tous les logements supplémentaires .

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte de payer une étude au prix du marché et de rajouter 150 € TTC par habitations supplémentaires. Le coût total sera divisé en part égale par usagers concernés. Cet avenant concerne les deux bureaux d'études HOLOCENE et AD Environnement.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 20 septembre 2010
Le Président
Jean Yves Charbonnier